

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 88 (1937)
Heft: 8

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

successeur, en la personne du Bernois M. *Hans Leibungut*, ingénieur forestier, qui, durant trois ans, remplit avec beaucoup de zèle les fonctions d'assistant des trois professeurs de sylviculture, à l'Ecole forestière de Zurich. — Nos cordiales félicitations au nouvel élu !

Divers.

France. *Mort du chêne Boppe dans la forêt de Bercé.* Tous ceux qui ont eu la chance de visiter la grande forêt domaniale de *Bercé* (5432 ha), à proximité d'Alençon, à l'ouest de Paris (dép. de la Sarthe), n'ont pas manqué d'aller admirer le roi de cette magnifique chênaie, le *chêne-Boppe*, ainsi baptisé en l'honneur de l'ancien directeur de l'Ecole forestière de Nancy. Cet arbre admirable avait, vers 1920, les dimensions suivantes : diamètre du fût, à 1,3 m, 1,37 m; hauteur sous branches 23 m; hauteur totale 38 m. Volume total 27 m³. Le fût était remarquablement soutenu et la cime de forme impeccable. Sa valeur en argent était estimée alors à 4400 fr.

Les nombreux admirateurs du bel arbre apprendront avec regret la nouvelle de sa fin accidentelle. Le 18 décembre 1934, au cours d'un gros orage, le chêne fut foudroyé avec une violence extraordinaire. La foudre frappa sa cime en trois points, creusant de là, dans trois branches principales, trois sillons qui se rejoignirent au sommet de la tige, puis la suivirent de haut en bas, mais en spirale, en creusant dans le tronc un sillon ayant de 20 à 30 cm de profondeur et une largeur allant de 30 à 70 cm en approchant du bas. Les débris de bois provenant de cette formidable blessure furent projetés jusqu'à plus de 50 m et couvrirent le sol autour de l'arbre.

Ce chêne était âgé d'environ 270 ans.

(Extrait de la *Revue des eaux et forêts*, 1936; n° 10.)

BIBLIOGRAPHIE.

Exports of finnish forest products in relation to the forest resources (Bank of Finland monthly bulletin n° 6, 1935), by *Eino Saari*, Helsingfors; 8 pages.

M. *Eino Saari*, professeur d'économie forestière à l'université d'Helsingfors, a fait paraître, dans un des bulletins mensuels de la Banque de Finlande, une notice sur le rapport qui existe, dans son pays, *entre les ressources forestières et l'exportation de bois brut ou travaillé.*

On sait quelle place la Finlande occupe parmi les exportateurs de la matière ligneuse. L'industrie forestière finnoise dépend principalement de son commerce extérieur, et celui-ci est subordonné à l'exploitation plus ou moins intensive de la propriété boisée. Cette propriété est-elle, aujourd'hui, rationnellement traitée; sa mise à contribution ne comporte-t-elle pas d'abus? La forêt finnoise est-elle susceptible d'un meilleur rendement? Telles sont les deux importantes questions qu'examine M. Saari, dans

l'exposé succinct que nous analysons, questions vraiment vitales pour son pays, puisque, au cours de ces dernières années, la valeur du bois que la Finlande a, sous différentes formes, vendu à l'étranger, représentait 80 à 85 % de celle de son exportation totale, et que, d'autre part, un bon tiers de ses ouvriers vit de l'industrie du bois.

Examinons d'abord quelles sont les quantités actuellement exportées : De 1925 à 1934, la Finlande a vendu à l'étranger, en moyenne, 3 millions de m³ de bois brut (mesurés sous écorce). Il s'agit essentiellement de bois à papier et d'états de mines, provenant (l'auteur insiste là-dessus), pour une forte part, de *coupes d'éclaircie*. De 1925 à 1934 également, les scieries finnoises ont absorbé, bon an mal an, 11 millions de m³, les fabriques de papier, 4,7 millions de m³ de bois indigène. De ces 15,7 millions de m³, 13,7 ont été exportés. Pendant cette décennie, 16,7 millions de m³ de bois finlandais sont donc sortis annuellement du pays, soit, d'après les récapitulations de M. Saari — dans le détail desquelles nous ne pouvons pas entrer — 46 % du volume des bois mis sur le marché, abstraction faite des peu importants contingents importés. Ce volume, qu'il estime à 36,1 millions de m³, doit être majoré de 2,5 millions de m³ environ (représentant les pertes de bois dues au flottage, à une exploitation quelque peu rudimentaire, au retrait, etc.) pour représenter le montant total annuel moyen des exploitations. La Finlande pourra-t-elle continuer à couper autant de bois ?

D'après le résultat des inventaires partiels de 1922 à 1924 (voir Y. Ilvessalo : Les forêts de la Finlande, 1927), l'accroissement annuel des boisés finnois peut être estimé à 45,5 millions de m³ (mesurés sous écorce). Environ 2,6 de ces millions sont, il est vrai, inutilisés et inutilisables. Restent 42,9 millions de m³. Or jamais, de 1925 à 1934 — pas même en 1927, où les coupes dépassèrent très sensiblement la moyenne — les exploitations ne furent supérieures à ce chiffre. Donc, pas de surexploitation générale : le personnel forestier a, de ce côté, la conscience parfaitement à l'aise. Quant à des abus locaux, ... c'est évidemment une autre affaire ! Un esprit critique pourrait aussi contester la valeur absolue des données empruntées à Ilvessalo, concernant l'accroissement annuel; il serait en tout cas intéressant d'en vérifier les chiffres, dans la suite des temps.

Dans la seconde partie de son mémoire, M. Saari s'attache à nous montrer comment, grâce à une meilleure législation, au développement de l'esprit d'association parmi les propriétaires particuliers et à l'organisation de l'instruction professionnelle, à tous les échelons, la Finlande s'apprête à tirer un parti encore meilleur de sa richesse forestière. Si l'Etat et les grandes sociétés anonymes — qui possèdent respectivement 40 % et 7 % de la surface boisée — gèrent soigneusement leur domaine, il n'en est point toujours de même pour les petits propriétaires ruraux. Les « farm forests », soit 51 % de la forêt finnoise, ont été souvent maltraitées ou négligées autrefois; aujourd'hui encore, elles sont en assez mauvais état en plus d'un endroit. Mais d'immenses progrès ont été réalisés depuis le début du siècle et, plus particulièrement, depuis la grande guerre. La loi de 1917 sur les forêts particulières, les lois dites « de progrès forestier », de 1928 et 1935, imposent à la propriété privée certaines restrictions à son libre droit de jouissance (repeuplement obligatoire, défense de couper, autrement qu'en éclaircie, dans de jeunes peuplements en pleine croissance), la soumettent à la surveillance d'offices forestiers de district (18 local forestry boards)

et, surtout, allouent des crédits importants pour les travaux d'amélioration, tant dans le domaine privé que dans la forêt de l'Etat. Les subventions très considérables, dont bénéficient les particuliers, ont imprimé une vive impulsion à l'assainissement (suivi du boisement) de terrains marécageux, aux travaux de repeuplement, aux soins culturels, etc. La loi forestière de 1935 prévoit que 35 à 60 millions de marks f. seront consacrés annuellement, par l'Etat, à l'augmentation de la force productive des forêts domaniales et particulières.

Les offices forestiers de district, que nous venons de citer, ont une mission de police : ils sont chargés de faire observer la loi sur les forêts particulières. Mais ce sont surtout des bureaux de renseignement et de propagande. Le service central y est représenté par au moins un membre. Ces offices sont tenus d'engager un expert forestier diplômé de l'Université et un nombre convenable de « contre-mâtres » forestiers, c'est-à-dire d'agents subalternes qui ont passé deux ans dans une des quatre écoles forestières primaires. Avant leur constitution, dès le début du siècle, de nombreux propriétaires particuliers s'étaient déjà réunis pour une meilleure gestion de leur domaine boisé et, encouragés par l'Etat, ont fait école. Ces associations privées représentent un très sérieux élément de progrès.

Ajoutons, pour terminer, quelques données qui illustrent l'importance des travaux actuellement en cours d'exécution. En 1932 et 1933, plus de 44.000 ha ont été reboisés par l'Etat et, à l'aide de ses subsides, plus de 118.000 ha (partiellement déjà plus ou moins boisés) de terrains marécageux ont été assainis (228.000 ha de 1931 à 1934).¹ M. Saari estime qu'en drainant et boisant tous les terrains mouilleux qui, en Finlande, sont propres à la culture forestière, on pourrait augmenter la production ligneuse annuelle de quelque 12 millions de m³ (!), et il attend encore plus de l'enrichissement et de l'amélioration progressive des forêts actuelles. Son mémoire finit donc sur une note optimiste. La Finlande n'a pas tué la poule aux œufs d'or, comme tant de pays qui furent de grands exportateurs de bois... temporaires : M. Saari se porte garant que son essor commercial n'a pas encore atteint son apogée.

Eric Badoux.

Note de la rédaction.

Le présent cahier paraît avec un fort retard, dû à des circonstances exceptionnelles. Le comité permanent a été empêché, par la maladie d'un de ses membres, de se réunir au moment qui avait d'abord été prévu pour cela. Il en est résulté quelque retard dans l'établissement des comptes annuels, du budget 1937/1938 et du programme de la prochaine réunion annuelle, qui figurent dans ce fascicule.

Ce sont les raisons pour lesquelles ce cahier n'a pas pu paraître à la date usuelle, ce que nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser. — Le prochain cahier sera double (9/10) et paraîtra, sauf imprévu, le 1^{er} octobre.

La rédaction.

¹ La surface totale des forêts finlandaises est de 26 millions d'ha.